

SARAGOSSE ET TOULOUSE À LA FIN DE L'ÉPOQUE CORPORATIVE : UNE APPROCHE COMPARATIVE

Georges Hanne
Université de Toulouse

RESUMEN. Las transformaciones sociales registradas entre finales del siglo XVIII y el curso del siglo XIX por los grandes centros urbanos que han sido el lugar de la primera industrialización han sido estudiadas a menudo bajo el prisma del subdesarrollo relativo. Zaragoza, en España, es, como Toulouse, en Francia, una de las metrópolis del interior marcadas por una sobrerrepresentación de las elites y por un peso significativo de los gremios en el seno de su economía urbana. Desde este punto de vista, Toulouse conoció sin embargo con el advenimiento de la Revolución una ruptura que Zaragoza no experimentó ¿Cuales son las consecuencias de este retraso sobre la evolución de las dos ciudades? El estudio de las transformaciones de la estructura socioprofesional y el análisis onomástico del mundo artesanal nos permite aportar elementos de respuesta a esta pregunta.

Palabras clave: gremios urbanos, artesanos, mundo laboral, empresa familiar, estructura corporativa.

ABSTRACT. Social changes in big cities that were not among the centers of the first wave of in turn of XVIIIth and XIXth centuries industrialization are most frequently studied from the perspective of their comparative underdevelopment. Spain's Zaragoza, like France's Toulouse, is an inland regional center shaped by an over-representation of «élites» and by the importance of guilds in the urban economy. However, after the French Revolution, Toulouse experienced a break with past practice that Zaragoza did not. What consequences might this gap have had on the development of the two cities? Identifying change to socio-professional structures in both cities, as well as analyzing onomastic structures of the craft industry world offers evidence for an answer.

Keywords: urban guilds, craftsmen, labor world, familiar company, corporative structure.

LES TRANSFORMATIONS enregistrées par l'économie et la société espagnoles au cours du XIX^e siècle ont longtemps été abordées à partir de la thématique du retard et du sous-développement¹. Cette perspective se justifie indéniablement à de nombreux égards et a le mérite de mettre l'accent sur les incidences du décalage des évolutions économiques et technologiques qui se produit par rapport à d'autres pays d'Europe occidentale, particulièrement la Grande Bretagne. Pour autant elle repose assez largement sur une vision de l'industrialisation, aujourd'hui en partie dépassée², qui fait de l'expérience britannique un modèle universel et qui sous-estime la place qu'ont continué à tenir dans la production des acteurs économiques de petite envergure parallèlement aux entreprises encore ponctuelles et limitées de type industriel. En réalité, les secteurs modernes et dynamiques étaient imbriqués dans des pans traditionnels, qui n'étaient pas nécessairement en déclin³. Mais le plus dommageable dans la rhétorique de l'industrialisation triomphante est encore qu'elle détourne les historiens de se pencher sur les espaces et les milieux qui n'ont pas été des foyers reconnus d'émergence et d'épanouissement des structures et techniques nouvelles de production. L'Aragon et sa capitale sont à cet égard encore plus mal desservis en raison de leur proximité avec la Catalogne avec laquelle la dénivellation tend à croître au cours du XIX^e siècle et s'accompagnerait d'un phénomène de dépendance renforcée tendant à confiner la région dans le rôle de fournisseur de produits agricoles ou dérivés⁴.

1 Trabajo recibido el 18/06/2008 y aceptado para su publicación el 15/10/2008.

NADAL, J.: *El fracaso de la Revolución industrial, 1814-1913*, Barcelona, Ariel, 1979 (1^{ère} éd. 1975).

2 VERLEY, P. : *La Révolution industrielle*, Paris, Gallimard, 1997, dont la première partie intitulée : « La Révolution industrielle : histoire d'un problème », offre une synthèse sur l'historiographie de la question. Pour les approches qui prennent leur distance d'une façon ou d'une autre avec la vision classique de la révolution industrielle, voir « The Industrial Revolution : A Misnomer », *The History Teacher*, 15, 1982, pp. 377-84 ou du même auteur « A New View of European Industrialization », *Economic History Review*, 2^e s., 38, 1985, pp. 1-23 ou encore HARLEY, C. K. : « Una nueva evaluación macroeconómica de la revolución industrial », *Revista de Historia Económica*, Primavera-Verano, 2, 1993, pp. 259-303, pp. 270-74. On se référera également aux travaux de WRIGLEY, E. A. : « Le processus de modernisation et la Révolution industrielle en Angleterre », *Annales ESC*, n° 2, mars-avril, 1973; *Continuity, Chance and Change – The characters of the Industrial Revolution in England*, Cambridge University Press, 1988.

3 Voir notamment à cet égard les travaux de OLIVIER, J.-C. notamment, « L'industrialisation rurale douce : un modèle montagnard », *Ruralia*, n° 4, 1999, pp. 11-22.

4 PEIRÓ ARROYO, A. : « Una economía en crisis. Producción agraria y manufacturera a finales del siglo XVIII y principios del XIX », *Historia de Aragón - II*, Zaragoza, Institución Fernando el Católico, 1996, pp. 167-176 et « Comercio de trigo y desindustrialización : las relaciones económicas entre Aragón y Cataluña », *Actas del Simposio sobre las relaciones económicas entre Aragón y Cataluña (siglos XVIII-XX)*, (Reda de Isibena, mai 1990), Huesca, 1990, pp. 35-64. TORRAS ELÍAS, J. : « La economía aragonesa en la transición al capitalismo – Un ensayo », in *Tres estudios de Historia económica de Aragón*, Zaragoza, Universidad de Zaragoza (Facultad de Ciencias Económicas y Empresariales), 1982, pp. 9-32 et « Relaciones económicas entre Aragón y Cataluña » *Actas del Simposio sobre las relaciones económicas entre Aragón y Cataluña (siglos XVIII-XX)*, Huesca, 1990, pp.17-32.

Il semble pourtant nécessaire de faire apparaître au moins trois distinctions qui permettent de relativiser l'image du sous-développement et du retard, voire de l'archaïsme de la capitale aragonaise. Premièrement, à côté d'une industrie concentrée pesant très lourds en termes de capitaux engagés ou de quantités produites, il faut tenir compte des secteurs qui ont un poids moindre, qui sont moins rapidement touchés par la concentration et de façon plus complexe et plus partielle par la mécanisation. Deuxièmement, l'itinéraire d'une métropole régionale peut se différencier fortement de celui suivi par son hinterland, en raison particulièrement du renforcement au XIX^e siècle du processus de captation des populations et du dynamisme des territoires par leurs pôles urbains majeurs. En dernier lieu, le changement social, particulièrement en milieu urbain, ne dépend que de l'évolution économique locale, mais aussi d'une pluralité d'autres facteurs. Outre la modification des cadres institutionnels et des pratiques culturelles, les transformations économiques qui se produisent à d'autres échelles et dans d'autres territoires peuvent aussi être déterminantes dans le cadre de relations et d'interactions qu'on ne peut se contenter d'envisager sous l'angle de la marginalisation et de la subordination.

1. Une étude de terrain comparative

Par rapport à une étude de type monographique, l'approche comparée, en l'occurrence non pas avec des espaces moteurs de l'industrie moderne mais avec une ville qui a le même type de profil, à savoir une ville de l'intérieur, marquée par les institutions d'Ancien Régime, présente ici au moins deux avantages. D'une part, le jeu de va et vient entre des terrains d'enquête nécessairement singuliers, à la fois dans leurs réalités historiques et sur le plan archivistique, fait apparaître certains mécanismes communs, permettant de compléter en quelque sorte les blancs de *scenariis* dont la trame est similaire. D'autre part, la dimension transnationale de l'entreprise donne l'occasion d'examiner et de pondérer la part des éléments spécifiques à l'un ou l'autre des espaces et des contextes nationaux observés. Pourtant, en dépit des invocations de Marc Bloch, affirmant il y a près d'un siècle que la méthode comparative « peut, doit pénétrer la recherche de détail »⁵, la confrontation de résultats provenant de deux ou de plusieurs terrains d'études n'est que très rarement l'objet-même d'une recherche comme c'est le cas dans les sciences expérimentales. Dans le cadre d'une réflexion à propos du déroulement du processus révolutionnaire dans la péninsule ibérique, à l'occasion du bicentenaire de 1789, Christian Hermann

5 BLOCH, M. : « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de Synthèse Historique*, 46, 1928, pp. 15-50.

faisait observer que l'historiographie des révolutions européennes au XIX^e siècle a trop souvent contribué à la sacralisation du modèle français, alors que seule « une approche comparatiste » permettrait de construire « une modélisation scientifique et non idéologique des révolutions »⁶.

La démarche comparative est ici mise en au service de deux questionnements principaux. Il s'agit d'abord de voir comment et dans quelle mesure des transformations d'importance ont affecté les sociétés urbaines restées en marge des foyers initiaux de l'industrialisation. En second lieu, la comparaison est l'occasion de savoir si les corporations ont représenté, là où elles ont survécu, un frein à l'évolution du monde du travail au début du XIX^e siècle. La première de ces interrogations se fonde sur les similitudes des sociétés locales à Saragosse et à Toulouse au point de départ de l'investigation, vers 1770 ; la seconde met à profit au contraire la divergence des itinéraires politiques suivis par la France et l'Espagne et donc des cadres juridiques et institutionnels de ces deux pays au début du XIX^e siècle. Alors que l'abolition des corporations proclamée en France par le décret d'Allarde du 17 mars 1791 marque une indéniable rupture dans l'histoire du monde du travail, la suppression des *gremios* n'a été en Espagne que formelle et temporaire. En 1813 Ferdinand VII a annulé aussi bien les dispositions prises par l'administration josphine que celles que venaient d'adopter les Cortes de Cadix la même année. Il s'en est suivi un rétablissement de la validité des anciennes ordonnances corporatives, accompagné cependant de l'ordre de réaliser un plan pour les réformer. L'élaboration de ce plan n'était cependant pas encore achevée en 1820 quand le *pronunciamiento* de Riego contraignit le souverain à accepter une libéralisation du régime⁷. Celle-ci passait notamment par le rétablissement du décret des Cortes de Cadix qui édictait le principe de la liberté d'exercice de toutes les activités professionnelles en prévoyant la conversion des organismes corporatifs en associations volontaires. Au cours de la seconde phase absolutiste qui suivit l'expédition des Cent Mille Fils de Saint-Louis, le souverain revint une nouvelle fois sur les mesures de libéralisation qui avaient été édictées tant sur le plan politique qu'économique. La nouvelle *Junta de Fomento de la Riqueza del Reino* fondée en 1824 entreprit alors de donner un cadre juridique plus approprié aux relations économiques, mais il fallut attendre 1834 pour que fussent abolis les monopoles dont étaient encore censés bénéficier les *gremios* et 1836 pour que fût rétabli définitivement le décret de 1813⁸.

6 HERMANN, Ch. : « Introduction » in *Les révolutions dans le monde ibérique (1766-1834)*, I – *La péninsule*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux et Maison des Pays ibériques, 1989, pp. 9-12.

7 GIL NOVALES, A. : « L'Espagne de 1814 à 1834 », in *ibid.*, pp. 141-181, pp. 148-149 ; FONTANA, J. : *La crisis del Antiguo régimen 1808-1833*, Barcelona, Editorial Crítica, 1988 (1^e éd. 1979).

8 MOLAS RIBALTA, P. : *Los Gremios barceloneses del siglo XVIII – La estructura corporativa, ante el comienzo de la revolución industrial*, Madrid, Confederación de Cajas de ahorros, 1970, pp. 172-174.

2. Des disparités, mais une même complémentarité entre artisanat et encadrement social

L'état des archives sur les deux terrains d'enquête⁹ amène à fixer le terme initial du parallèle vers 1770. Cette date correspond à un moment où les incidences du mouvement réformateur ne s'étaient pas encore fait sentir, celles-ci ayant été par ailleurs faibles dans chacune des deux villes, à courte échéance du moins. La coïncidence n'en reste pas moins frappante en ce qui concerne le moment où des projets de remaniement complet des structures institutionnelles du monde artisanal ont vu le jour et failli aboutir.

En France, Turgot a publié au mois de février 1776, au moment même où se formait à Saragosse la *Real Sociedad Económica Aragonesa*, un édit qui abolissait les corporations et libérait l'industrie et le commerce des entraves qui pesaient sur eux. Dès le mois d'août cependant, le ministre tombait en disgrâce et un nouvel édit entreprenait de redonner place à des instances corporatives dans la capitale¹⁰. Il était bientôt suivi de restaurations similaires dans la plupart des autres grandes villes du royaume. À Toulouse cependant, la remise en cause de l'édit de Turgot n'a été officialisée qu'en 1783. Au demeurant, la réforme, qui n'a été enregistrée par le parlement toulousain qu'à son corps défendant, semble ne pas avoir été suivie d'effets. Il est vrai que son enregistrement n'est intervenu qu'en août 1776, au moment où son auteur était congédié. Les différentes instances qui devaient en théorie veiller à l'application des dispositions de l'édit de février 1776, se sont en fait tacitement entendues pour n'en tenir aucun compte¹¹.

En Aragon, le projet de réforme, moins radical mais néanmoins substantiellement novateur, n'a même pas eu le temps d'entrer à proprement parler dans sa phase d'application. Celle-ci a été suspendue en janvier 1784 par Campomanes en dépit de l'approbation obtenue en avril 1782 qui laissait une voie de recours possible à ceux qui s'y opposaient¹². Au cours de son élaboration, entre 1777 et 1782, le plan de réforme

9 On ne dispose d'un décompte détaillé et nominatif des membres des *gremios* que pour l'année 1772 à Saragosse, le début des années 1770 correspondant à Toulouse à la période pour laquelle on dispose du plus grand nombre de registres de capitation.

10 Voir sur cette question l'ouvrage de KAPLAN, St. L. : *La Fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001, notamment les chapitres III et IV.

11 CADARS, J. : *Les corporations à Toulouse de 1785 à leur suppression*, mémoire de DES, Université de Toulouse, 1949, pp. 18-22.

12 FORNIÉS CASALS, J. F. : *La Real Sociedad económica aragonesa de Amigos del País en el periodo de la Ilustración (1776-1808): sus relaciones con el artesanado y la industria*, Madrid, Confederación española de Cajas de Ahorros, 1978, pp. 126 et 142 et « Gremios de Zaragoza durante el siglo XVIII (El plan Gremial presentado por la Real Sociedad Aragonesa de los Amigos del País) », *Boletín de Documentación del fondo para la Investigación Económica y Social*, separata del vol. V, fasc., oct.-dic. 1973.

des *gremios* de la Société Économique, quand bien même il maintenait les principes de la hiérarchie interne du monde corporatif, avait suscité d'importantes réticences. Celles-ci venaient d'abord des membres de l'*Ayuntamiento* et du *corregidor* lui-même, peu disposés à entériner des dispositions qui visaient à réduire leurs fonctions, au bénéfice de protecteurs des *oficios* issus de la Société Économique, et à diminuer les avantages matériels qui en découlaient. L'ampleur de la contestation à l'égard de l'action entreprise par la *Sociedad Económica* montre cependant que les forces d'opposition aux mesures réformatrices allaient au-delà du corps municipal. En réalité, des forces sociales diverses se réunissaient contre le projet de réforme, qui a fonctionné ici comme une sorte de catalyseur. Outre la plupart des artisans eux-mêmes, le rejet du plan *gremial* était le fait de la plus grande partie de la haute noblesse aragonaise, ainsi que de l'Église. Ces différents et puissants groupes n'ont pas eu de mal à mobiliser les couches sociales qui s'intégraient à leur clientèle. Ils n'ont pas manqué non plus, quelques années après le soulèvement des *broqueleros*¹³, d'agiter le spectre du danger d'émotion populaire qu'était censée faire peser sur la ville l'application de la réforme projetée. La résistance prenait enfin nettement l'allure d'une opposition au centralisme étatique dans la mesure où le plan apparaissait comme la mise en application des principes énoncés par Campomanes dans son fameux *Discurso*¹⁴.

Une telle similitude dans les formes de la résistance au mouvement réformateur n'a rien d'étonnant compte tenu des nombreuses et remarquables analogies entre les deux cités que met en évidence une approche comparée de la structure sociale des deux villes à partir des sources fiscales et démographiques¹⁵ (figure 1). La plus marquante de

13 Il s'agit de la version saragosane du *motín* dit d'Esquilache de 1766 qui s'est produit en réaction à la politique et à la personnalité du ministre italien de Charles III. Le souvenir de ces événements était encore vivace à la fin des années 1770 quand a commencé à être élaboré et discuté le plan de réforme. Voir, sur l'interprétation qu'on peut faire de cette émotion populaire à Saragosse, FERRER BENIMELLI, J. A. : « D. Ramon Pignatelli y el motín de Esquilache. Una nueva versión del motín de Zaragoza, *Actas del I Symposium del Seminario de Ilustración Aragonesa*, Zaragoza, 1987, pp. 89-102.

14 RODRÍGUEZ DE CAMPOMANES, P. : *Discurso sobre el fomento de la industria popular*, Madrid, Antonio Sancha, 1774. Voir FORNIÉS CASALS, J. F. : *La Real Sociedad ...*, Op. cit., pp. 143. Bien d'autres villes espagnoles ont vu émerger un plan de réforme grémial à la même époque : voir par exemple, AMIGO, L., GARCÍA, M. y HERNÁNDEZ, R. : (edición y estudio), *Tiempos de reforma ilustrada. El Informe sobre los Gremios de Valladolid (1781) de José Colón de Larreátegui*, Valladolid, 2008.

15 À Toulouse il s'agit pour l'essentiel des registres de capitation : Archiv. mun. Toulouse CC 1005 [la Dalbade, 1776-78]; 1026 [la Daurade, 1773]; 1052 [la Pierre, 1772]; 1066 [Pont-vieux, 1773]; 1074 [Saint-Bartélémy, 1762]; 1101 [Saint-Pierre, 1773]; 1122 [Saint-Sernin, 1767]). La date moyenne pour ces 7 capitoulats est 1771. Le huitième, Saint-Étienne, n'offre plus de registre au delà de 1735 (CC 1077), la date moyenne étant alors 1766-67. Ont été également utilisés les rôles du vingtième d'industrie (Archiv. mun. Toulouse CC 1161 [1773], 1162 [1778], 1164 [1784], 1156 [1786] et 1123 [1789]), complétés par les registres tenus par les communautés elles-mêmes (Archiv. dép. Haute-Garonne Série E : les cotes comprises entre 1 E 1149 et 1 E 1384 correspondent aux registres de délibération des corporations ainsi qu'aux registres d'inscription, aux livres de compte et à diverses pièces de procédure, le tout classé par métiers [60 professions]). À Saragosse les répertoires fiscaux ont l'avantage d'offrir une

ces ressemblances réside sans doute dans le poids humain du clergé¹⁶. Ce dernier était profondément attaché à un système corporatif dont les aspects religieux constituaient une source notable de revenus pour les institutions ecclésiastiques séculières ou régulières. Si, d'une façon générale, les élites, ecclésiastiques ou nobiliaires, étaient très fortement représentées dans les deux cités, la domesticité y était aussi, par voie de conséquence extrêmement nombreuse, formant environ le quart des actifs. Ce chiffre doit toutefois être nuancé dans le cas de Saragosse : le terme de *criado* désignait aussi bien les employés assistant le chef de foyer dans l'exercice de son activité professionnelle que le personnel de maison. La séparation entre ces deux catégories était plus claire sur les rives de la Garonne où les termes de *garçon*, de *commis* et quelques autres étaient réservés aux employés de type professionnel. De fait, les domestiques à proprement parler étaient sans doute moins nombreux dans la capitale aragonaise.

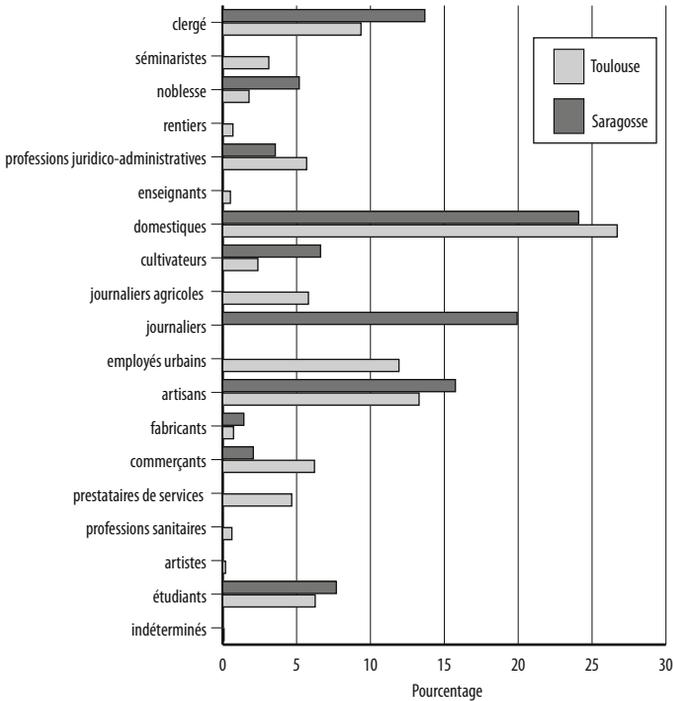
Dans les deux villes, les communautés professionnelles étaient nombreuses et vivaces, regroupant dans les deux cas la majorité des actifs impliqués dans l'économie urbaine. L'existence et la justification sociale des corporations reposaient en partie sur les besoins de l'assistance ou de l'entraide et impliquaient des pratiques de dévotion qui les rattachaient au monde hétérogène des confréries. De fait, dans le cas de la métropole languedocienne, la confrérie était placée sous l'autorité des mêmes responsables que la corporation à proprement parler – les *baillies* – et les comptes de l'une et de l'autre n'étaient semble-t-il pas séparés¹⁷. À Saragosse en

série presque complète qui couvre toute la période qui nous préoccupe : Archiv. mun. Zaragoza, libros n°241 (1772) à 315 (1847). Au sein de la masse des contribuables taxés au titre de leur activité *industrielle*, deux groupes sont distingués selon le niveau de structuration interne des professions. Au XVIII^e siècle la majorité d'entre elles correspondent à des *cuerpos convenidos* (*gremios* ou *colegios*) tandis qu'une forte minorité n'ont pas une structure institutionnelle aussi reconnue et sont désignés sous le terme de *cuerpos no convenidos*. Pour l'époque pré-révolutionnaire, la source essentielle est le répertoire industriel de l'année 1772 (AMZ libro n° 241) complété par le recensement de 1787 (*Censo español executado de orden del Rey por el Excelentísimo Señor conde de Floridablanca, primer secretario de Estado y del Despacho, en el año 1787*, Madrid, Imprenta Real s. d.) et l'exploitation qui en a été faite par PÉREZ SARRIÓN, G. : *Agua, agricultura y sociedad en el siglo XVIII – El Canal Imperial de Aragón – 1766-1808*, Zaragoza, Institución Fernando el Católico, 1984 et « El censo de Floridablanca en Aragón: un análisis general », *Revista de Historia Económica*, Año II, 3, 1984, pp. 263-86. En ce qui concerne la distribution socioprofessionnelle de la population aragonaise en général et saragossane en particulier, cf. MORENO ALMÁRCEGUI, A. y PÉREZ SARRIÓN, G. : « Población y estructura social de Zaragoza en 1787: la distribución por estados y profesiones », *I Estado de los estudios sobre Aragón*, 1978, Zaragoza, 1979, pp. 293-301. Pour avoir plus de développements sur les points évoqués dans les pages qui suivent on se reportera à HANNE, G. : *Le travail dans la ville. Toulouse et Saragosse des Lumières à l'industrialisation. Étude comparée*, Toulouse, CNRS/UTM, 2006.

16 Cette caractéristique est plus singulière au plan national dans le cas de Toulouse que dans celui de Saragosse qui partage ce trait avec d'autres cités espagnoles.

17 BERTRAND, G. : *Les corps de métiers à Toulouse depuis le début du XVIII^e siècle jusqu'à la Révolution*, thèse de Droit, Université de Toulouse, 1951, p. 65. Voir aussi FOUET, R.-M. : *Les corporations de métiers à Toulouse au XVIII^e siècle. Étude économique et sociale*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-le Mirail, 1974.

Figure 1
Distribution de la population active civile occupée
à Toulouse vers 1770 et à Saragosse en 1787



revanche, chaque métier existait d'abord en tant que confrérie et cette dernière pouvait même constituer la seule association par le canal de laquelle se manifestait une communauté professionnelle. C'est ce qui ressort de l'enquête réalisée à partir de 1770 sous l'impulsion du comte d'Aranda. Dans la liste alors dressée des 137 *cofradias* saragossanes, 23 sont caractérisées explicitement par la spécialisation professionnelle de leurs membres, mais il est probable que beaucoup d'autres avaient de fait un caractère professionnel¹⁸. Il n'était pas exceptionnel en outre que deux métiers formant un corps uni sur un plan professionnel soient restés distincts en ce qui concerne leurs obligations religieuses et charitables¹⁹.

18 CERVERA, J. : *Estado de las cofradias de la Ciudad de Zaragoza y pueblos de su partido*, Zaragoza, manuscrit, Archivo historico nacional, Legajo 7/05, Expediente 64, documento 5, (3 junio 1771).

19 L'ouvrage de FORNIÉS CASALS, J. F. : *La Real Sociedad ...*, Op. cit., est celui qui contient le plus de renseignements sur les *gremios* à Saragosse au XVIII^e siècle. Nous ne disposons malheureusement pas pour le XVIII^e siècle d'un ouvrage équivalent à celui de REDONDO VEINTEMILLAS, G. : *Las corporaciones de artesanos de Zaragoza en el siglo XVII*, Zaragoza, Institución Fernando el Católico, 1982.

La situation institutionnelle apparaît donc plus complexe dans la cité de l'Èbre qu'à Toulouse où la superposition entre organisme professionnel et association religieuse était généralisée. La vitalité des confréries saragossanes était mise à profit par les artisans qualifiés qui n'avaient pas atteint la maîtrise. Ces derniers, souvent désignés comme *mancebos*, pouvaient en effet être intégrés à la communauté professionnelle par le canal de la confrérie où ils côtoyaient les maîtres. Dans d'autres cas au contraire, ils se regroupaient dans une association qui leur était propre et qui leur permettaient de mettre en œuvre des mécanismes de solidarité de façon parallèle et défensive à l'égard des employeurs²⁰. La ségrégation entre le monde des maîtres et ceux qui attendaient de pouvoir l'intégrer ou qui restaient à ses portes était plus nette à Toulouse. La contrepartie en était la vigueur des compagnonnages, dont rien n'atteste l'existence en Aragon, et qui développaient à Toulouse, et plus largement en France, une activité occulte ou du moins officieuse et en tout cas hors du contrôle des structures d'encadrement de la société²¹. En revanche, le poids économique des corporations était plus lourd à Toulouse qu'à Saragosse²² et les communautés professionnelles y faisaient semble-t-il mieux respecter leurs droits.

Les principaux bénéficiaires de la multiplicité des organismes confraternels dans l'artisanat des deux cités étaient les monastères et couvents qui étaient plus d'une quarantaine dans les deux cas²³. Les frais occasionnés par les secours matériels apportés aux confrères en difficulté ou à leur famille représentaient en effet des sommes modiques par rapport à celles qui étaient dépensées en fournitures de nature religieuse et pour payer les nombreux offices qui découlaient de ces pratiques pieuses. Ces dépenses sont d'ailleurs portées dans le manuscrit de Juan Cervera, un des principaux

20 *Ibid.* : Chez les *sastres* (tailleurs), les *carpinteros* (charpentiers et menuisiers), les *torcedores* (artisans soyeux), les *cijuranos* (chirurgiens), une *cofradia* propre aux *mancebos* est mentionnée. Rien ne prouve cependant qu'il n'en existait pas d'autres dont l'appellation était sur ce plan moins explicite.

21 COORNAERT, E. : *Les compagnonnages en France, du Moyen Age à nos jours*, Éditions ouvrières, 1966. Voir aussi les travaux de TRUANT, C. M. : « Solidarity and Symbolism among journeymen artisans : The Case of 'Compagnonnage' », *Comparative Studies in Society and History*, avril 1979, pp. 214-26 et « Independent and Insolent : Journeymen and their 'Rites' in the Old Regim Wokplace », *Work in France : representation, meaning, organization and practice*, Ithaca-London, Cornell University Press, 1986, pp. 131-175.

22 Les 99 communautés existant dans la capitale languedocienne en 1773 représentent au total 3 907 individus, soit près de 91 % des 4 303 individus imposés au titre du vingtième industriel. À Saragosse en revanche, les 75 *cuerpos convenidos* ne constituent qu'à peine les 2/3 de l'ensemble des individus répertoriés dans le *cabreo de industria* (déduction faite des fermiers qui constituent une profession imposée mais non structurée et des éleveurs qui ont au contraire leur organisation corporative). Les corporations représentaient un bon cinquième de l'ensemble des actifs à Toulouse contre à peine un septième dans la cité de l'Èbre.

23 Dans chacune des deux villes les couvents permettaient aux corps de métier de tenir leurs assemblées dans les locaux dont les religieux leur laissaient un usage périodique pour honorer leur saint patron et assumer leurs obligations confraternelles.

mobiles de l'enquête ordonnée par Aranda étant justement de remédier à cette situation²⁴. Les rapporteurs de la Société Économique Aragonaise laissaient entendre de leur côté que l'essentiel des dépenses inhérentes au fonctionnement des *cofradías* tombaient dans l'escarcelle des maisons de religieux. La disproportion ne semble pas cependant avoir été aussi marquée à Toulouse qu'à Saragosse. Ainsi peut-on observer dans la capitale languedocienne une réticence des membres des communautés à s'acquitter de leurs charges religieuses, notamment en ce qui concerne la garde des reliques durant les processions. N'est-ce pas le signe que l'imprégnation religieuse du monde artisanal y était moins profonde que dans la métropole aragonaise ? Il est certain en tout cas que la désaffection des couvents toulousains et la crise de leur recrutement²⁵ ainsi que les mesures que commençait à prendre le pouvoir royal pour diminuer dans tout le royaume le nombre des maisons de religieux ont contribué dès les années 1770 à desserrer l'emprise des communautés religieuses sur la cité garonnaise. À Saragosse au contraire, celles-ci ont conservé jusqu'en plein XIX^e siècle l'essentiel de leur assise spatiale et de leur influence morale.

Parmi les autres disparités notables, il faut mentionner un écart assez net sur le plan du dynamisme économique au profit de Toulouse. Les activités de transformation y étaient plus développées qu'à Saragosse, les proportions étant respectivement de quatre et de trois actifs sur dix. Le monde du négoce était aussi plus fourni dans la cité française et les échanges plus intenses²⁶. Si les commerçants n'étaient pas, toutes proportions gardées, sensiblement moins nombreux dans la capitale de l'Aragon que dans celle du Languedoc, il semble que la plupart d'entre eux traitaient des affaires de petite envergure ou de faible rapport et que leur horizon restait strictement local. Se détachent cependant la centaine de membres du *cuero general de comercio* dont le revenu fiscal était presque quatre fois plus élevé que la moyenne individuelle du monde corporatif. Il y a pourtant lieu de penser que la plupart d'entre eux n'avaient pas de correspondants dans d'autres villes. Guillermo PÉREZ SARRIÓN les considère comme des détaillants et réserve aux *corredores de oreja* et aux *mercaderes* l'appellation de négociants²⁷. Les seconds, au nombre seulement de quatorze, occupaient incontestablement la position la plus élevée, avec un revenu individuel

24 *Estado de las cofradías ...*,

25 LAFFONT, J.-L. : *Policer la ville – Toulouse, capitale provinciale au siècle des Lumières*, Thèse d'Histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 1997, pp. 284-292.

26 En apparence les commerçants représentaient 6 % de la population active à Toulouse et seulement 2 % à Saragosse au vu du recensement de 1787, mais la consultation du répertoire industriel saragossan de l'année 1772 montre que l'avantage de la capitale du Languedoc sur celle de l'Aragon était en réalité bien moins important.

27 PÉREZ SARRIÓN, G. : *Agua, agricultura y sociedad en el siglo XVIII - El Canal Imperial de Aragón, 1766-1808*, Zaragoza, Institución Fernando el Católico, 1984, pp. 138,

moyen 6 à 7 fois supérieur à celui de l'ensemble des professionnels imposés sur leur activité²⁸. Ils étaient dits aussi *lonjistas*, étant à l'origine les membres de la Lonja, ancienne bourse de commerce dont la nouvelle affectation comme bâtiment administratif est d'ailleurs un indicateur de la décadence du négoce saragossan. Quant aux *corredores*, comme les 40 trafiquants en grains, leurs revenus étaient seulement trois fois supérieurs à la moyenne. Au total 173 individus tout au plus peuvent être considérés comme relevant d'une bourgeoisie commerciale, dont beaucoup n'étaient pas à proprement parler des négociants²⁹.

À Toulouse l'opulence relative des quelque trois cents *marchands ayant l'entrée à la bourse* est en revanche avérée par les registres du vingtième d'industrie. Le montant global correspondant à leur corps représente à lui seul plus des deux cinquièmes du total de la somme prélevée au titre de cet impôt sur l'ensemble des 99 corporations qui existaient à Toulouse dans les années 1770 et près de la moitié par rapport aux seules professions de l'économie urbaine. Avec un revenu fiscal presque six fois supérieur à la moyenne, cette élite commerciale tranche par rapport à tous les autres corps de métier. L'écart est particulièrement frappant à l'égard du millier de petits commerçants figurant sur le *petit tableau* de la bourse, dont le poids économique global n'est que le tiers de celui de leurs collègues du *grand tableau*. Si ce dernier correspond bien à la strate négociante, celle-ci aurait représenté à elle seule près de 73 % de l'ensemble des revenus tirés de la marchandise, soit nettement plus qu'à Saragosse.

La comparaison fait bien ressortir la relative atonie du grand commerce saragossan. Celle-ci n'était d'ailleurs pas un fait nouveau dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. La mise en parallèle des données du *vecindario* de 1642 avec celles du *censo* de 1723³⁰ montre la contraction de l'élite commerciale entre le milieu du XVII^e siècle et le premier quart du XVIII^e. Son effectif s'est trouvé quasiment divisé par deux au cours de l'intervalle, même s'il faut se méfier ici de possibles variations dans les dénominations. La poursuite du rétrécissement du rôle commercial de la place saragossane au cours du XVIII^e siècle renvoie essentiellement à deux phénomènes :

28 Compte tenu de la disparité des situations institutionnelles entre les deux villes, il semble cohérent de prendre en compte des professions qui n'étaient pas organisées en *gremios* mais que leurs activités et leurs revenus permettent d'identifier comme appartenant au milieu du négoce.

29 Le revenu global de cette élite de la marchandise représente 16 % de l'ensemble des revenus *industriels* imposés moins de 22 % de ceux tirés de l'économie urbaine et près de la moitié de la totalité de ceux provenant du commerce.

30 MAISO GONZALÉZ, J. y BLASCO MARTÍNEZ, R. M. : *Las estructuras de Zaragoza en el primer tercio del siglo XVIII*, Zaragoza, Diputación Provincial Institución Fernando el Católico, 1984, p. 275.

la relégation de la ville au rang de simple chef-lieu de province et surtout la montée en puissance de Barcelonen, appuyée par le développement industriel catalan³¹.

Au delà de ces divergences, les deux cités relevaient d'un même modèle économique et social. Celui-ci était fondé sur la coexistence d'élites numériquement et socialement importantes et de couches artisanales bien fournies, l'activité des secondes étant largement conditionnée par la consommation des premières. L'identité de modèle se lit notamment dans l'équivalence du rapport numérique entre groupe des maîtres et masse des travailleurs subordonnés. Encore faut-il préciser qu'à Saragosse on ne peut guère à cet égard que se fonder sur des données bien antérieures, puisqu'elles proviennent d'un recensement de 1723³². À condition d'admettre qu'une fraction des employés professionnels étaient compris sous l'appellation de *criados* aux côtés d'autres, plus nombreux, désignés comme *jornaleros*, le *ratio* y aurait été d'environ un employé pour deux indépendants, c'est-à-dire semblable à celui relevé à Toulouse vers 1770. L'existence d'une forte minorité d'unités économiques ayant recours au travail d'éléments extérieurs à la famille *stricto sensu* signifie qu'une majorité d'individus impliqués dans l'économie urbaine – plus encore dans le secteur productif – faisait donc, à un titre ou un autre, l'expérience d'un rapport entre patron et ouvrier.

Quant à la question de savoir si une barrière sociale rigide existait entre maîtres et salariés, la mesure comparée de la reproduction intergénérationnelle ne fait pas apparaître non plus d'écart notable entre Toulouse et Saragosse³³. La part des fils de maîtres parmi les reçus à la maîtrise excède plutôt le taux de 4 sur 10 au bord de la Garonne, alors qu'elle ne l'atteint pas tout à fait sur les rives de l'Èbre, mais la différence reste affaire de nuances. Ces proportions et le fait que la réitération de la reproduction professionnelle sur plusieurs générations ait été probablement assez rare indiquent que l'accès aux corps de métier n'était pas verrouillé. Les fonctions administratives, religieuses et judiciaires offraient suffisamment de possibilités d'ascension sociale aux jeunes gens issus des milieux de l'artisanat et du commerce pour que l'insertion des employés, dont sans doute un grand nombre était d'origine rurale³⁴, ait été possible au sein des corporations. Ainsi, Toulouse et Saragosse correspondent au

31 Cf. à propos de l'évolution régressive de l'économie aragonaise dans son ensemble au long de l'époque moderne, TORRAS ELÍAS, J. : « La economía aragonesa en la transición ... », art. cit.

32 Archivo de la Diputación Provincial de Zaragoza, sección de manuscritos, n° 28 ; voir l'analyse qu'en ont faite MAISO GONZÁLEZ, J. y BLASCO MARTÍNEZ, R. M. : Op. cit.

33 Voir à cet égard HANNE, G. : *Le travail dans la ville ...*, Op. cit., pp. 469-488.

34 Pour le cas toulousain, voir HANNE, G. : « Les Barbiers-perruquiers de Toulouse et leurs employés à la fin de l'Ancien Régime », *Annales du Midi*, n° 229, janvier-mars 2000, pp. 66-83, pp. 79-80. On doit toutefois noter que les proportions des ruraux et des garçons issus des environs de la ville sont moins fortes que celles relevées ailleurs par SONENSCHER, M. : *Work and Wages - Natural Law, politics and the eighteenth century French trades*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, pp. 120-121.

modèle dégagé par E. Shephard dans le cas de Dijon³⁵. Selon cet auteur, le monde des métiers dijonnais occupait une position clé dans les itinéraires de mobilité, à la fois sociale et géographique, étalés sur plusieurs générations. Les milieux de l'artisanat constituaient un pont entre des couches d'origine rurale immigrées à la ville et les milieux de la judicature et plus généralement de l'encadrement social qui étaient fortement représentés dans la métropole bourguignonne. À Saragosse et à Toulouse comme à Dijon, les métiers urbains n'étaient pas sclérosés par la domination sans partage d'un mode de recrutement endogène et, si la structure corporative représentait un facteur de blocage, c'était plutôt au plan économique qu'au niveau social.

3. L'évolution de la structure du monde du travail toulousain après la Révolution : essaimage plutôt que concentration

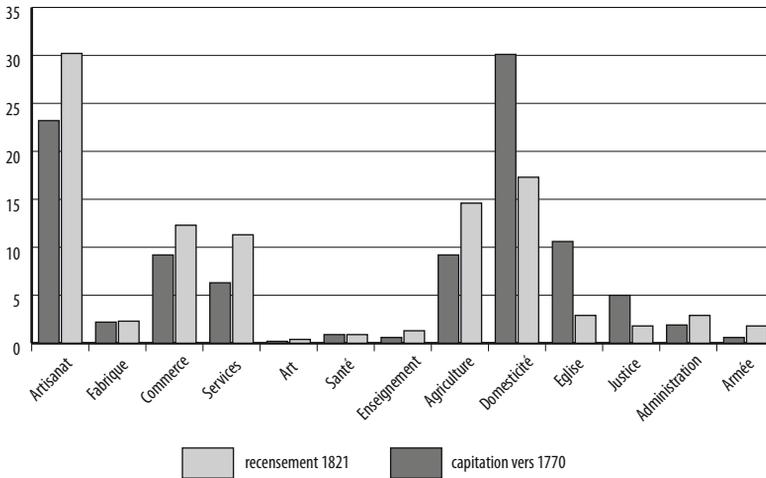
La question qu'on se pose est celle du sens de l'évolution à la suite de l'abolition des corporations à Toulouse et dans le contexte de leur survie prolongée à Saragosse. Sur le terrain français le changement de régime se traduit par la discontinuité des sources. Les rôles de la patente, nouvelle contribution instaurée sur l'activité économique³⁶ par le décret d'Allarde, paraît constituer *a priori* la source la plus proche des registres fiscaux de l'Ancien Régime. Plusieurs sortes de restrictions en limitent cependant considérablement l'exploitation, qu'il s'agisse de l'exonération d'assez nombreuses professions ou de l'importance de l'occultation et de la résistance au nouvel impôt ou encore des lacunes des sources. Il faut donc avoir recours aux recensements, qui ont eu fort heureusement à Toulouse une fréquence quasi-annuelle sous la Restauration. Parmi ceux-ci, celui qui a été réalisé en 1821 est le premier exploitable dans une perspective socioprofessionnelle³⁷. Le premier constat que l'on peut en tirer est que les occupations touchant à l'encadrement et au contrôle des populations, qui constituaient pratiquement un cinquième des actifs occupés quelque vingt ans avant la Révolution, n'en représentent plus qu'un gros dixième.

35 SHEPHARD, E. : « Social and Geographic Mobility of the Eighteenth-Century Guild Artisan : an Analysis of Guild Receptions in Dijon, 1700-1790 », *Work in France : representation, meaning, organization and practice*, Ithaca-London, Cornell University Press, 1986, pp. 97-130. Il faut cependant souligner que Dijon était une cité d'un niveau inférieur à Toulouse et Saragosse et que la conjoncture démographique y est stagnante. La capitale bourguignonne atteint 22 000 habitants vers 1750, quand la métropole languedocienne en a déjà au moins le double et régresse dans les dernières décennies de l'Ancien Régime avant de remonter légèrement sous l'Empire (cf. LEPETIT, B. : *Les Villes dans la France moderne, (1740-1860)*, Paris, Albin Michel, 1988, pp. 450-451).

36 Le prélèvement la patente se trouve compensé par la disparition des droits de maîtrise et du vingtième d'industrie.

37 Archiv. mun. Toulouse 1 F 20, 21, 22 et 23. Les données qui suivent dans cette section proviennent de la même source.

Figure 2
Evolution de la distribution de la population active occupée à Toulouse (vers 1770-1821)
(rentiers, étudiants, inclassables et indéterminés exclus)

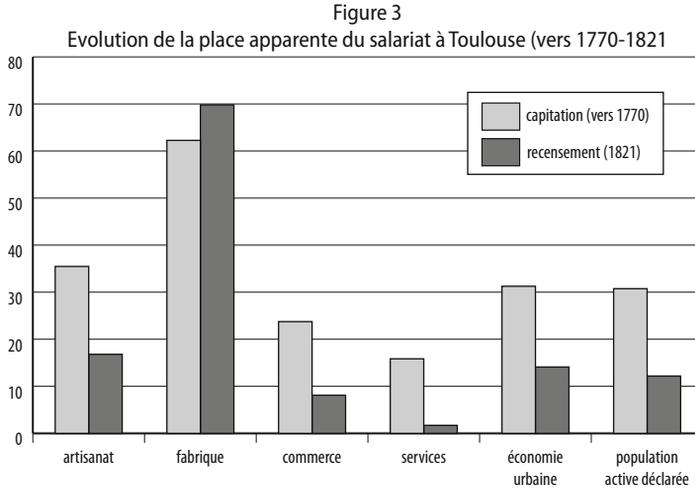


À l'effondrement numérique des élites traditionnelles de la société, mais aussi de la domesticité³⁸, répond l'essor des acteurs directement impliqués dans l'économie marchande (figure 2). Ceux-ci, qui représentaient à peine la moitié de la population active occupée en constituent plus de 70 %. Dans les activités propres à l'économie urbaine, les effectifs ont augmenté de plus des deux tiers et leur part est passée de moins de 42 % à plus de 56 %³⁹ dans l'ensemble des actifs occupés.

Ces progrès se sont-ils accompagnés d'une transformation des structures de production et donc d'une modification sensible du rapport numérique entre producteurs indépendants et salariés ? À première vue oui, puisque l'analyse des mentions socioprofessionnelles du recensement ne laisse transparaître une situation d'employé que pour à peine un acteur sur sept impliqués dans l'économie urbaine, alors que la proportion se rapproche d'un sur trois dans les rôles de capitation (figure 3). Il est vrai que la disparition des corporations a entre-temps certainement modifié la perception des places respectives des maîtres et de ceux qui travaillaient sous leurs ordres. L'organisation corporative avait une valeur légale sous l'Ancien Régime qui était censée empêcher quiconque de se comporter d'une façon autre que celle qui

38 On compte en 1821 près de 1 300 domestiques de moins qu'un demi-siècle auparavant, alors que la ville a gagné plusieurs milliers d'habitants, leur part au sein de la population active passant de 30 à 17 %.

39 Ces valeurs n'incluent pas les enseignants et les professionnels de la santé qui se dissocient de plus en plus du monde artisanal après la disparition de l'Ancien Régime.



lui était prescrite en fonction de la place qu'il occupait dans la société⁴⁰. En dépit des contournements occultes dont le système faisait l'objet⁴¹, il n'en restait pas moins difficile à quelqu'un qui n'avait pas été reçu officiellement dans un corps de s'afficher comme en faisant partie. On peut alors se demander si l'effacement du modèle hiérarchique traditionnel ne se traduit pas par l'usage indifférencié des mêmes dénominations professionnelles pour désigner les acteurs économiques indépendants et leurs salariés. Par ailleurs, la différence de nature des sources est peut-être aussi en cause, car à la différence de la capitation, le recensement s'intéresse aux individus indépendamment de leur position sociale. C'est pourquoi il semble très probable que parmi les actifs urbains recensés en 1821, ceux dont l'occupation professionnelle correspond explicitement à une situation d'employé⁴² soient loin de constituer la totalité des travailleurs urbains dépendants.

Plusieurs indices laissent malgré tout penser que la disparition des corps de métiers a bien été suivie d'un accroissement notable du nombre des acteurs économiques indépendants. Une première déduction peut être faite à partir de l'analyse de l'ordre de succession des mentions professionnelles, qui permet de comptabiliser le nombre de cas où la profession relevée est identique à celle qui la précède immédiatement. On considère alors qu'on est en présence d'un salarié qui travaille et demeure aux

40 OLIVIER-MARTIN, F. : *L'organisation corporative de la France d'Ancien Régime*, Paris, Sirey, 1938, p. XI.

41 KAPLAN, St. L. : « Les corporations des « faux ouvriers » et le faubourg Saint-Antoine », *Annales ESC*, mars-avril 1988, pp. 353-378, p. 373 et COORNAERT, E. : *Op. cit.*, pp. 239-240.

42 Il s'agit des individus caractérisés comme *garçons*, *commis*, etc.

côtés de son patron, même si sans doute tel n'est pas toujours le cas. En ajoutant aux individus expressément caractérisés comme étant en situation de dépendance les cas correspondant à un doublement de la mention professionnelle, la proportion des salariés dans l'artisanat est portée à près d'un quart, soit assez sensiblement moins qu'un demi-siècle plus tôt où elle était de l'ordre d'un tiers. Par ailleurs l'exploitation partielle des données anthroponymiques et toponymiques du recensement permet de préciser dans certains cas le statut des personnes domiciliées à la même adresse et déclarant exercer une même profession sans autre mention particulière⁴³. En adoptant les mêmes critères que précédemment, la proportion d'individus occupant une situation subordonnée au plan professionnel aurait été seulement un peu supérieure au cinquième pour l'ensemble de l'échantillon⁴⁴ et n'aurait pas atteint le quart si on limite la recherche aux individus relevant de l'artisanat ou de la fabrique⁴⁵, valeurs qui confirment au plus le résultat qu'on vient d'indiquer sur l'ensemble du recensement.

Deux observations vont dans le même sens. La première s'appuie sur le fait que les compagnonnages ont eu tendance au début du XIX^e siècle à prendre le relais des corporations pour maintenir une hiérarchie à l'intérieur des métiers en fonction de l'âge et de la compétence⁴⁶, sachant que leur influence ne s'étendait pas uniformément à l'ensemble du monde artisanal. Or, la diminution des occurrences de la mention *garçon* est, toutes proportions gardées, assez faible dans des métiers où la main-d'œuvre n'avait qu'un faible niveau d'organisation et où la pratique de l'itinérance formatrice n'était pas formalisée, comme ceux de *tailleur* ou de *cordonnier*. La raréfaction de la même dénomination est en revanche plus marquée dans les professions pour lesquelles l'acquisition de la compétence se faisait généralement

43 Les noms permettent de distinguer main-d'œuvre salariée et membres de la famille assistant le chef de foyer dans l'exercice de son métier et d'éliminer ces derniers, opération qui n'est pas toutefois absolument légitime car sous l'Ancien Régime des fils de maîtres ont pu être portés sur les rôles de capitation comme *garçons*. Quant aux adresses, le relevé des numéros pour chaque voie diminue les risques de placer dans un même foyer des voisins exerçant la même profession. La probabilité d'erreur n'est cependant pas nulle puisque des individus exerçant le même métier peuvent appartenir à des foyers distincts tout en étant abrités dans un même immeuble. Un sondage a été effectué sur un gros dixième de la population, celle qui habitait dans la partie de l'arrondissement du centre appartenant à la 3^e section, soit un total de 5 929 personnes, l'analyse portant sur les 1 457 personnes ayant déclaré une activité classable dans l'économie urbaine.

44 Soit 21,5 % correspondant à 231 personnes en situation manifeste d'employés (16 %) et 82 doublements de professions, clairement localisés au même numéro. Si l'on retire de ce dernier groupe les 33 cas où un lien parental est manifeste du fait de la similitude onomastique ou d'une mention spécifique (*fils, neveu, etc.*), le nombre global est ramené à 280, soit 19,2 %.

45 Soit 23,1 % composés de 138 employés déclarés (17,8 %) et 41 redoublements. En retirant les cas correspondant à un lien de parenté (20) la proportion tombe à 20,5 % (159 sur un total de 776).

46 Cf. sur cet thème SEWELL, W. H. : Op. cit., pp. 230 et 250 notamment et plus généralement, l'ensemble du chapitre VII intitulé « Les corporations ouvrières », pp. 223-264.

à travers un Tour de France, comme les *charpentiers* et les *menuisiers*⁴⁷. Les signes des progrès de l'indifférenciation des conditions et des statuts ne sont donc pas uniformément répartis à travers le spectre socioprofessionnel. Ce constat indique que le processus d'affaiblissement des anciens clivages internes est bien une réalité et non pas simplement un effet de la disparité des sources. La seconde observation se fonde sur l'idée que les préventions que l'on est en droit d'avoir en ce qui concerne le secteur productif quant à l'interprétation des données du recensement ne sont valables que dans une certaine mesure pour celui du commerce. Dans le secteur purement commercial, les employés sont en effet par nature privés de ce qui fait l'essence du commerce, à savoir la maîtrise du rapport entre prix d'achat et de vente et font donc en général l'objet d'une caractérisation claire qui les distingue de leur patron. Or, les occurrences du terme de *commis*, qui est le plus courant pour les désigner, sont presque deux fois moins nombreuses en 1821 que vers 1770⁴⁸. Il en va de même pour la part des employés dans l'ensemble des professions commerciales⁴⁹.

Au total, compte tenu de ces différentes observations et réflexions, il est légitime d'admettre que le *ratio* de travailleurs subordonnés était effectivement assez sensiblement inférieur sous la Restauration qu'à la fin du règne de Louis XV, soit proche d'un pour trois indépendants au lieu d'un pour deux. La mise en place du régime de liberté économique s'est accompagnée d'une multiplication des installations, permise en partie par l'ouverture du champ professionnel résultant de l'abolition des corporations. Toutefois le fait que ce mouvement d'essaimage n'ait pas de traduction concrète au plan fiscal à travers le nombre de patentes amène à s'interroger sur l'évolution de la hiérarchie interne au monde du travail. Après la disparition de la structure corporative, la barrière morale et sociale entre maîtres et compagnons s'est en effet abaissée et la frontière entre indépendance et subordination a largement perdu de sa signification. Par ailleurs, la perte par les acteurs économiques indépendants du contrôle du marché du travail et, plus particulièrement, de leur compétence dans la répression du travail non déclaré a rendu difficile de circonscrire étroitement le champ d'une activité et le nombre de ceux qui la pratiquaient.

Ce n'est que lorsque les conditions techniques de la production ont imposé la mise en place de grandes unités de production et entraîné une parcellisation des

47 Le nombre des garçons cordonniers est passé de 221 à 110 et celui des garçons tailleurs de 124 à 63, soit dans les deux cas une division par deux. Chez les menuisiers le recul est par contre très faible (de 68 à 63) et chez les charpentiers l'effectif est divisé à peine par 1,5 (de 50 à 34).

48 Seulement 149 au lieu de 267, leur part relative dans l'ensemble des acteurs commerciaux étant divisée par trois (7 % au lieu de 20, 5 %).

49 Ils représentent 13% de l'effectif global des acteurs spécialistes des échanges contre près du quart un demi-siècle auparavant.

tâches, c'est-à-dire dans bien des secteurs fort tard au XIX^e siècle, voire au XX^e siècle⁵⁰, que l'activité économique a renoué avec une partition fondée sur une relation claire de subordination, celle qui met face à face l'entrepreneur ou le patron d'usine et ses ouvriers. La séquence intermédiaire peut être envisagée quant à elle comme une sorte d'apogée du travail à domicile. Celui-ci s'accomplissait, soit en sous-traitance pour un acteur économique exerçant la même activité, soit à la pièce pour un marchand fabricant ayant le contrôle de la filière de production en amont et en aval. Jusqu'en 1791, le travail en chambre était en effet une pratique illégale en milieu urbain, ou du moins étroitement circonscrite⁵¹. La suppression de ces limites s'est très probablement soldée, à Toulouse comme dans d'autres villes⁵², par une croissance de la production domestique, notamment dans les métiers dont l'exercice ne requérait pas de disposer d'un véritable fonds de commerce. Cette évolution contribue d'ailleurs à expliquer que l'intérêt du fisc se soit concentré sur les impôts indirects, la patente ne représentant pour l'État qu'une recette minime⁵³.

4. Une évolution similaire mais décalée à Saragosse

Si l'on admet la mise en place de cette nouvelle donne à Toulouse, qu'en est-il à Saragosse, où l'abolition des corporations n'a été que très éphémère et, semble-t-il, non effective ? En l'absence de recensement pour les débuts du XIX^e siècle, le prolongement de la série des répertoires industriels constitue la meilleure source exploitable dans une perspective socioprofessionnelle⁵⁴. Il faut toutefois tenir compte des malheurs liés à la Guerre d'Indépendance, les deux sièges consécutifs qu'elle a subis en constituant une des séquences les plus dramatiques et aux répercussions les plus durables⁵⁵. Les destructions matérielles se sont accompagnées d'une amputation

50 GOURDEN, J.-M. : Op. cit., 1992, pp. 53-59 et 72-75.

51 KAPLAN, St. L. : art. cit., 1988, et « Réflexions sur la police du monde du travail », *Revue historique*, janvier-mars 1979, pp. 17-77.

52 Cf. FAURE, A. : art. cit., 1986, pour les cas du tissage lyonnais et stéphanois, de la coutellerie de Thiers ou encore des industries parisiennes du vêtement et du meuble.

53 Le nouveau prélèvement sur l'activité commerciale représentait avec l'impôt sur les portes et fenêtres seulement 6 % des contributions directes qui ne constituaient elles-mêmes que 29 % des recettes fiscales en 1813. Cf. BERGERON, L. : *L'Épisode napoléonien – I. Aspects intérieurs 1799-1815*, Paris, Le Seuil, 1972, pp. 51-52. Sur ce plan la Restauration n'a apporté que peu de changements par rapport à l'Empire.

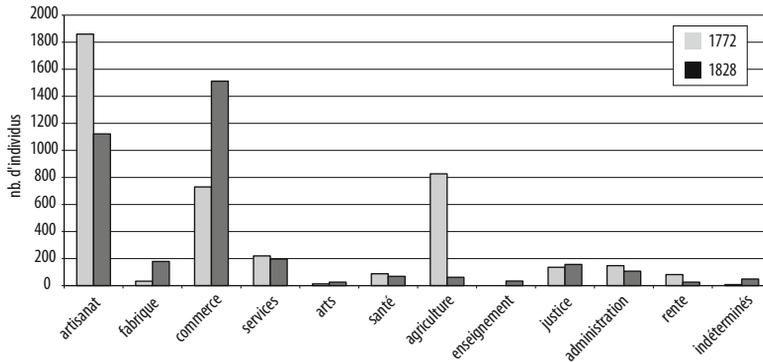
54 La série des *cabreos de industria* s'étend jusqu'en 1847 (AMZ libros n° 241 à 315). Voir la note 15 pour la description de cette source.

55 Le premier commence en juin 1808 et se solde par un échec pour le corps expéditionnaire français qui renonce le 14 août. Le second dure presque trois mois, de la fin décembre 1808 au 20 février 1809. L'histoire des sièges de Saragosse doit beaucoup aux relations qu'en ont faites les contemporains, parmi lesquelles l'ouvrage de CASAMAYOR ZEBALLOS, F. : *Los Sitios de Zaragoza*, édité en 1908 à Saragosse avec une présentation et des notes de VALENZUELA LA ROSA, J., constitue une source essentielle. La bibliographie concernant ces événements est trop abondante pour qu'on puisse ici en faire une sélection satisfaisante.

démographique considérable et la ville n'a retrouvé sa population d'avant l'invasion française, soit quelque 45 000 habitants, qu'au milieu des années 1830⁵⁶.

Toutefois, l'approfondissement de l'écart démographique⁵⁷ est encore très inférieur au creusement du dénivelé dans le volume des acteurs indépendants impliqués dans l'économie urbaine (figure 4). Ceux-ci, qui représentaient dans le *cabreo de industria* de 1772 plus de 80% de leurs homologues toulousains à la même époque, n'en constituent plus que la moitié dans les années 1820⁵⁸. Cette dernière proportion, qui ne porte pourtant à Toulouse que sur la population masculine pour atténuer les biais induits par la différence des sources, est certes faussée par l'occultation probable dans le recensement d'une fraction des situations de dépendance. Cependant la projection sur le terrain toulousain du rapport numérique observé vers 1770 entre indépendants et travailleurs en position subordonnée, hypothèse peu réaliste ainsi qu'on l'a mis précédemment en évidence, est loin de suffire à faire disparaître l'augmentation de l'écart qui correspond à un coefficient multiplicateur d'1,7 au lieu d'1,2 un demi-siècle auparavant.

Figure 4
Évolution des effectifs des catégories socioprofessionnelles chez
les actifs imposés à Saragosse entre 1772 et 1828



La question se pose de savoir dans quelle mesure la perpétuation du système corporatif peut être rendue responsable de cette divergence. Au-delà de la reconstitution officielle des *gremios*, qui, en théorie, avaient retrouvé leurs anciens droits, on observe

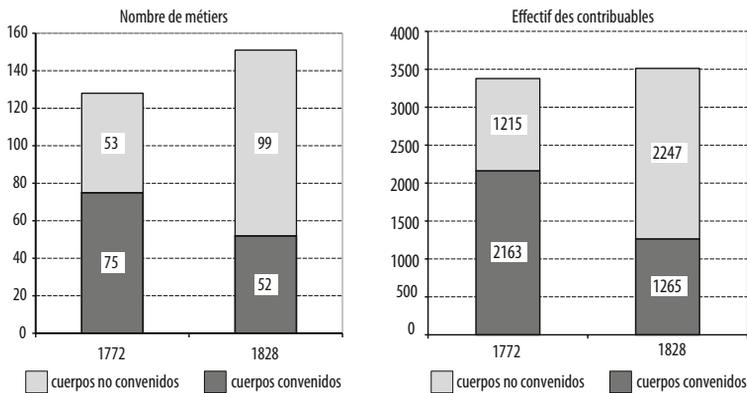
56 C'est la raison pour laquelle j'ai utilisé ici les données du répertoire industriel de 1828 pour les comparer avec celles du recensement toulousain de 1821.

57 Les Saragossans ne représentent plus que 75 % de la population toulousaine dans les années 1820 au lieu des neuf dixièmes vers 1770.

58 Soit 2 995 pour 6 353 (47,1 %) au lieu de 2 834 pour 3 469 (81,7 %).

que beaucoup d'entre eux s'étaient éteints.⁵⁹ En outre, plusieurs de ceux qui restaient en vie dans les années 1820 étaient sur la voie de la dissolution⁶⁰. Le nombre des professions répertoriées parmi les *cuerpos no convenidos* (professions libres) était au contraire en forte croissance (figure 5). Ne doit-on pas ici considérer que les *cabreos de industria*, qui correspondaient bien à l'organisation corporative des métiers, ont perdu progressivement leur représentativité ? Tant qu'une profession conservait un organisme corporatif, ceux qui y appartenaient continuaient à être répertoriés comme membres du *gremio*. Ils font alors figure à nos yeux d'agents économiques autonomes, quand bien même ils ne tenaient pas ou plus *boutique ouverte*, soit qu'ils aient été réduits au chômage, soit qu'ils aient été en situation provisoire ou durable d'employés auprès de collègues mieux lotis⁶¹. Tel était en effet le cas des individus répertoriés parfois comme *maestros jornaleros* dans les *cabreos de industria*. Mais cet artefact disparaît si la corporation n'existe plus. L'intervention autonome sur le marché devient alors le seul critère de reconnaissance possible, celui de l'admission dans les rangs d'un groupe disposant de droits spécifiques ayant perdu sa signification.

Figure 5
Evolution de la répartition des métiers et des contribuables entre professions organisées et libres à Saragosse entre 1772 et 1828



59 23 *gremios* se sont dissous entre 1772 et 1828 et deux seulement sont apparus, les avocats qui ont changé de statut fiscal et les fabricants de laine qui se sont séparés des tisserands de lin avec lesquels ils étaient associés en 1772. Une bonne moitié des cas (12) correspond à une disparition du métier et l'autre à une libéralisation de l'activité.

60 Le rythme de disparition des *gremios* s'intensifie dans les années suivantes et une décennie plus tard on n'en compte plus que 29 (libro n° 296).

61 C'est le cas des individus qui sont répertoriés comme *maestros jornaleros* dans certains métiers sur les *cabreos de industria*.

Qui plus est, le système de prélèvement mis en place dans le cadre de la Nueva Planta⁶² avait certainement perdu beaucoup de son efficacité au début du XIX^e siècle. Cela est évidemment encore plus probable s'agissant des professions qui ne disposaient plus d'organismes corporatifs chargés entre autres de répartir la somme imposée entre les membres. Le rôle fiscal des *gremios* – mais la remarque pourrait aussi s'appliquer dans une large mesure aux corporations de métiers en France ou dans d'autres pays européens – explique qu'une fraction de plus en plus importante des acteurs économiques aient renoncé à un exercice indépendant déclaré. N'était-il pas plus avantageux de travailler pour le compte et par l'intermédiaire d'un entrepreneur, en s'exemptant par la même occasion du poids du prélèvement sur l'activité? La forte progression du monde du commerce et l'effondrement parallèle du secteur productif, correspondraient alors, pour une part du moins, à l'essor du travail à façon pour un marchand. Ce dernier restait désormais aux yeux de l'administration fiscale le seul acteur économique visible et imposable dans nombre d'activités.

L'aboutissement de ce raisonnement est de rapprocher le parcours socio-économique suivi par la capitale aragonaise de celui de la cité garonnaise. Dans ce dernier cas la ventilation apparente dans le recensement de l'emploi entre patrons et ouvriers pose, ainsi qu'on l'a souligné, la question du travail en chambre. À Saragosse, c'est la déperdition des effectifs du secteur productif qui traduirait dans une certaine mesure la renonciation à un exercice officiel et indépendant de la part d'une fraction des artisans. La jonction des deux hypothèses permet en tout cas d'expliquer l'importance de l'écart entre les deux cités dans les années 1820 et laisse supposer que celui-ci n'est pas le reflet fidèle d'une réelle divergence socio-économique.

Une telle construction laisse cependant de côté l'hypothèse d'une transformation plus franche et plus profonde des structures de production. Celle-ci correspondrait sur le plan économique à la création et au développement d'un certain nombre de fabriques usinières et au plan social à la prolétarianisation des travailleurs qui y auraient été employés. Si l'on compare la statistique industrielle toulousaine du début des années 1820⁶³ aux données de la capitation, le nombre des travailleurs partageant leur

62 L'installation des Bourbons sur le trône à l'issue de la Guerre de Succession s'était soldée par l'imposition d'un nouveau cadre administratif et fiscal pour toutes les régions qui avaient été sous l'autorité du prétendant autrichien pendant le conflit. Voir ARMILLAS VICENTE, J. A. : « De los Decretos de la Nueva Planta a la Guerra de Independencia », *Historia de Aragón – I. - Generalidades*, Zaragoza, Institución Fernando el Católico, 1992, pp. 237-246 et CORONA BARATECH, C. E. : « Aragón en el siglo XVIII. cap. I. El absolutismo borbónico », in *Aragón en su historia*, Zaragoza, Caja de Ahorros de la Inmaculada, 1980, pp. 324-327, p. 327.

63 L'état du 2^e semestre 1820 (ADHG 12 M 12) dénombre 160 fabriques donnant du travail à près d'un millier d'employés, mais les ouvriers qui travaillaient dans des établissements employant au moins dix individus étaient à peine 600. La statistique correspondant à l'année 1825 donne des chiffres assez similaires, soit 192 établissements pour un total de 951 ouvriers (cf. COPPOLANI, J. : *Toulouse – Étude de Géographie urbaine*, Toulouse, Privat, Paris, Didier, 1954, p. 114, d'après Arch. nat. 12 1576 et la série HH des archives municipales).

condition d'ouvrier avec au moins une dizaine d'autres individus qu'ils côtoyaient au sein d'une même unité de production paraît en effet avoir augmenté. À Saragosse aussi, l'amorce d'une concentration de la production, dans quelques rares secteurs, qui ne sont d'ailleurs pas les mêmes qu'à Toulouse, semble se dessiner à travers les enquêtes diligentées par le gouvernement en 1824 ou en 1832⁶⁴. Il reste clair cependant que le développement des quelques établissements échappant au modèle de l'atelier artisanal n'a pas représenté à Saragosse un basculement dans la structure du monde du travail urbain. Cet essor timide est bien loin de compenser la plongée spectaculaire du nombre des unités de productions et la disparition de près de sept cent cinquante artisans. *A contrario* la très forte croissance à Toulouse du volume global de l'emploi dans le secteur productif ne saurait pour l'essentiel être mise à l'actif d'une poussée de croissance du *factory system*. L'installation ou le développement de quelques établissements d'une envergure supérieure au simple atelier artisanal auraient ici de moindres retombées que la multiplication de petits producteurs travaillant de façon isolée. En définitive, en raison de la disparité des sources, ce serait l'occurrence du même phénomène, d'amplitude modérée, qui renforcerait l'importance de l'écart apparent séparant les deux villes.

Dans un cas comme dans l'autre cependant, les mutations les plus remarquables et, en tout cas, la croissance la plus vigoureuse étaient encore à venir⁶⁵. C'est ce que montre clairement le *padrón* saragossan de 1857, qui met en évidence une explosion du volume de l'emploi dans l'ensemble des activités de transformation⁶⁶. On observe en effet pour beaucoup de métiers un triplement au moins des effectifs par rapport aux chiffres des acteurs indépendants imposables quelque trente ans auparavant. Ce

64 Les enquêtes saragossanes de 1824 et 1832 constituent des documents assez proches des états des fabriques toulousains. (cf. Arch. mun. Zaragoza, Cajas núm. 6 et 120). La première a été exploitée par FORCADELL ALVAREZ, C. : « Manufacturas y composición gremial. Una encuesta en Zaragoza de fines de antiguo régimen », *Cuadernos Aragoneses de Economía*, 1982, pp. 191-202. La seconde a été exploitée par mes soins (Arch. mun. Zaragoza, Caja 143-6/26 1832).

65 Dans les deux cas la croissance démographique est forte au cours du XIX^e siècle, mais elle est plus précoce et plus rapide à Toulouse, qui atteint les 100 000 habitants vers 1850, qu'à Saragosse qui n'y arrive qu'à la fin du siècle. Cf. GODECHOT, J. : « Un grand village », chapitre XI de *Histoire de Toulouse*, dirigée par Philippe WOLFF, Toulouse, Privat, 1994 (1958 pour la 1^e édition), pp. 445-494 et FERNÁNDEZ CLEMENTE, E. : « La transformación de la ciudad en el siglo XIX » en *Historia de Aragon - II* : Op. cit., pp. 431-444, p. 434.

66 En l'absence de recensement utilisable pour la fin des années 1820, le *padrón* (recensement d'initiative municipale) de 1857 offre un tableau de la situation trois décennies plus tard et permet d'avoir une idée de l'évolution économique qui y a conduit. Il s'agit d'un document d'un type assez semblable à la série des recensements dont on dispose à Toulouse à partir de 1821, dont seule la date tardive diminue l'intérêt dans une perspective comparative. On peut regretter que le petit ouvrage de JIMÉNEZ, M. R. : *Espacio urbano y sociedad – Estudio del Padrón municipal de 1857*, Zaragoza, Institución Fernando el Católico, 1990, ne donne pas les précisions suffisantes pour appréhender l'évolution par branches et spécialités professionnelles et que la façon l'auteur a constitué les catégories professionnelles s'accorde mal avec celle qui a été ici retenue.

bouleversement peut être interprété dans un sens similaire à celui de la progression toulousaine observée au cours de la période antérieure. Dans un cas comme dans l'autre, il faut certes laisser une place au changement de perception inhérent à la disparité de l'instrument d'analyse, une source de type démographique succédant à une documentation de nature fiscale. Mais on ne peut s'empêcher de penser que l'on assiste, de part et d'autre des Pyrénées, au déroulement d'un processus de même nature. Celui-ci s'est produit à des époques distinctes à Saragosse et à Toulouse ⁶⁷ mais, dans les deux cas, sans doute pour une part sous l'effet de la disparition des organismes corporatifs. Dans la capitale aragonaise l'effritement des corps de métiers, puis leur disparition produisent, en raison du changement de source, des résultats apparemment contradictoires à quelques décennies d'intervalle. D'une part, le recul des *gremios* au début du XIX^e siècle est, comme on l'a déjà montré, une des raisons possibles de l'effondrement du secteur productif tel qu'il apparaît sur les *cabreos de industria*⁶⁸. D'autre part, l'achèvement, quelques lustres plus tard, du processus de décomposition des corporations peut expliquer le nombre élevé des acteurs économiques impliqués dans l'économie urbaine parmi les habitants recensés.

Ainsi, si la perception du phénomène est particulièrement spectaculaire au vu du recensement de 1857, ce n'est pas seulement parce que la croissance démographique et économique ne prend un tour vraiment vigoureux à Saragosse que dans le second tiers du siècle. C'est bien aussi parce que le mouvement d'expansion et de libéralisation des initiatives professionnelles amorcé dès les premières décennies du siècle devient subitement manifeste après une longue phase de silence documentaire. En adoptant ce schéma interprétatif, les trajectoires des deux villes se suivraient donc à quelques lustres d'intervalle. On doit à cet égard tenir compte du fait que le retard de Saragosse est accentué par les péripéties malheureuses que la cité de l'Èbre a vécues durant la Guerre d'Indépendance.

5. La persistance de l'emprise de la famille face à la disparition ou à l'effritement de la structure corporative

Poser la question de la persistance ou de l'effacement des liens qui existaient entre le métier et l'appartenance familiale revient à chercher dans quelle mesure le champ

⁶⁷ Dans les années 1820 la structure corporative avait été à Toulouse annihilée depuis déjà trois décennies tandis qu'elle se maintenait à Saragosse dans une fraction, désormais minoritaire mais encore importante, de l'activité économique spécifique au milieu urbain.

⁶⁸ Si l'appartenance corporative suffisait en effet à l'inscription d'un acteur économique dans le répertoire quel que soit son degré d'indépendance réelle, pour les professions, toujours plus nombreuses, qui n'avaient plus d'instance collégiale, la prise en compte fiscale résultait nécessairement de l'autonomie et du contact direct avec le marché.

professionnel continuait au début du XIX^e siècle à être conditionné par l'insertion des individus au sein de groupes qui leur permettaient autrefois d'accéder à certains droits particuliers⁶⁹. Car la famille participait, aux côtés des corporations, des compagnies, des communautés territoriales et des ordres, d'une même structure communautaire propre à la société d'Ancien Régime. À cet égard, le résultat du sondage effectué dans le recensement toulousain de 1821 sur quatre professions⁷⁰ a de quoi surprendre. Les liens de parenté patrilinéaires entre individus exerçant le même métier simultanément impliquent en effet un tiers des cas au lieu d'un quart dans les registres de capitation. On peut observer par ailleurs de nombreux liens de filiation entre individus exerçant la même profession et appartenant au même foyer⁷¹. Il est probable que le changement de source entraîne un dévoilement de l'activité des enfants travaillant avec leur père. Les récepteurs de l'héritage professionnel déclarent désormais leur activité sans spécification de statut, alors qu'ils pouvaient être auparavant confondus dans la masse des *garçons* domiciliés chez un patron. Au demeurant, le système corporatif avait pour effet de détourner du métier paternel certains des fils de maîtres qui, découragés de devoir attendre trop longtemps leur entrée dans la corporation, choisissaient les voies de la mobilité socioprofessionnelle ou géographique⁷².

L'analyse diachronique montre quant à elle pour les quatre professions étudiées que près de quatre maîtres sur dix ayant exercé vers 1770 ont un homonyme dans le métier en 1821. Il semble donc que l'abolition des corporations n'ait nullement empêché la persistance d'une reproduction professionnelle qu'on peut qualifier de structurelle. L'exploitation des données anthroponymiques à partir d'un sondage au treizième effectué dans le recensement⁷³ montre également que chez les serruriers la reproduction professionnelle durant la période qui a vu disparaître les corps de métier est au moins aussi importante qu'à l'époque corporative. Au terme d'une approche, encore très partielle des sources, la Révolution ne paraît donc pas avoir diminué la part de la transmission intergénérationnelle. Autrement dit la reproduction professionnelle sous l'Ancien Régime n'aurait pas été à Toulouse artificiellement gonflée par des restrictions qui, de façon plus ou moins légale, auraient bloqué l'accès des postulants

69 En l'occurrence l'appartenance familiale déterminait souvent le coût de l'entrée dans la corporation, sans parler des avantages officieux qui devaient souvent en découler.

70 Métiers de la coiffure, menuisiers, tourneurs et potiers de terre. Pour plus de détails concernant l'évolution du rôle de la parenté dans l'artisanat toulousain, voir HANNE, G. : *Le travail dans la ville ...*, Op. cit., pp. 488-493.

71 Les liens de parenté des membres du foyer à l'égard du chef de famille sont généralement mentionnés par les agents recenseurs.

72 HANNE, G. : « Les Barbiers-perruquiers de ... », Op. cit., pp. 66-83, pp. 81-83.

73 Il s'agit de la partie de le treizième section incluse dans l'arrondissement du centre (Archiv. mun. Toulouse 1 F 20).

qui n'avaient pas de parenté parmi les maîtres. Pour autant, si après 1791 les enfants ont repris le métier paternel dans une proportion au moins équivalente à celle constatée sous l'Ancien Régime, il n'en reste pas moins que la loi d'Allarde a été suivie d'un apport de sang neuf du fait de la multiplication des artisans apparemment indépendants et de la possibilité d'installation à leur compte pour les compagnons.

À Saragosse, dans les professions où l'organisation corporative s'est perpétuée jusqu'aux années 1820, il ne semble pas, au vu d'un sondage portant sur 7 *gremios*⁷⁴, que la reproduction professionnelle ait enregistré une notable évolution depuis les années 1770. Ce n'est que dans les corps de métiers qui subissent de façon négative les effets de l'évolution économique et dont l'effectif tend à diminuer⁷⁵ que le recrutement devient plus endogène. Quant à la différence constatée en 1772 entre *cuerpos convenidos* et *no convenidos*, elle ne fait que s'accroître au début du XIX^e siècle. En réalité pourtant les caractères inhérents aux différentes professions ont été ici sans doute plus déterminants que le fait qu'elles aient ou non formé une corporation. Ainsi, certains métiers, généralement les plus spécialisés, qui donnaient lieu le plus souvent à une organisation corporative dont l'existence s'est prolongée tardivement, suscitaient de nombreux cas de reproduction professionnelle, et cela même à l'époque où les *gremios* avaient perdu leur vitalité et leurs droits exclusifs. Réciproquement, des activités souvent moins spécialisées, n'avaient pas de structure organisationnelle et ne généraient que rarement une transmission intergénérationnelle. Cela ne permet pas pour autant d'affirmer que l'absence d'un corps constitué ait été le déterminant essentiel de cette faible place de la reproduction familiale.

La divergence des itinéraires politiques empruntés par la France et l'Espagne au seuil de l'industrialisation a-t-elle en définitive eu un impact notable sur le degré d'emprise des familles sur les milieux professionnels de l'artisanat ? Au terme d'une approche qui n'a rien d'exhaustif et dont les conclusions ne prétendent dégager que des tendances, la transmission intergénérationnelle semble ne pas avoir été fondamentalement affectée à Toulouse par l'abolition de 1791. La disparition des corporations n'y aurait en aucune façon limité la propension des fils à reprendre le métier de leur père. Mais les jeunes artisans étaient désormais moins longtemps cantonnés dans une position subalterne à l'égard de leur géniteur et de ses collègues et étaient peut-être moins souvent amenés à choisir l'itinérance en attendant de pouvoir exercer pour leur compte.

⁷⁴ Il s'agit des *boteros* des *sombrereros* des *guarniconeros* y *silleros*, des *cereros*, des *plateros*, des *alpargateros* et des *carpinteros*. Pour plus de détails, voir HANNE, G. : *Le travail dans la ville ...*, Op. cit., pp. 493-503.

⁷⁵ C'est le cas par exemple des *alpargateros* ou fabricants d'espadrilles qui sont caractéristiques de ces métiers victimes de la pénétration de produits nouveaux de provenance souvent exogène et de la modification des pratiques de consommation.

Une tension de ce type avait moins de raisons de se manifester à Saragosse puisque la maîtrise ne se traduisait pas systématiquement par un exercice indépendant. La transmission intergénérationnelle y apparaît comme résultant naturellement des conditions matérielles de transmission du savoir-faire et de la faiblesse relative du dynamisme économique au XVIII^e siècle. Une stratégie familiale permettant la perpétuation d'une situation, qui en définitive n'était pas spécialement avantageuse, n'aurait ici guère de sens. Dans la mesure où la frontière était moins marquée entre maîtres et subordonnés à Saragosse qu'à Toulouse sous l'Ancien Régime, la reproduction professionnelle y était aussi moins délibérée et intervenait relativement moins souvent sur plusieurs générations consécutives. Mais, au bord de la Garonne, un contexte économique assez favorable et la disparition d'un système corporatif assez rigide ont permis à la fois la persistance, voire le renforcement, de la reproduction professionnelle et un apport de sang neuf dans nombre de métiers. Sur les rives de l'Èbre, c'est au contraire la contraction conjoncturelle de l'économie qui a eu tendance au début du XIX^e siècle à accroître la place des héritiers. Tel a été surtout le cas des professions présentant un certain degré de spécialisation et formant généralement un *gremio*, même si ce dernier était en train de s'effriter et qu'une fraction des membres faisait le choix d'en sortir. Dans chacune des deux villes en tout cas, l'existence d'un organisme corporatif ne semble pas avoir constitué le facteur le plus déterminant de la transmission intergénérationnelle⁷⁶. La disparition des corporations n'y a donc pas représenté une solution de continuité pour le recrutement des métiers qui conservaient leur position au sein de l'économie urbaine.

6. Le phénomène corporatif, frein à l'essor de la production artisanale

Si l'abolition de corporations marque incontestablement une rupture dans les formes d'organisation du travail, l'importance qui lui est accordée tient aussi au fait que la structure corporative était constitutive de la société de l'époque moderne. L'analyse comparée des cas saragossan et toulousain permet ici d'apporter un éclairage sur les transformations économiques et sociales qui ont accompagné la fin, lente ou brutale de la société d'ordres et de corps.

La première leçon qui s'en dégage est que le maintien de la structure de production de type artisanal n'était pas intrinsèquement lié à l'existence d'organismes corporatifs. Ces derniers constituaient plutôt un frein à la multiplication des opérations et des agents économiques. La structure corporative plaçait toute une frange d'activités

76 Les études récemment menée sur la question de la reproduction professionnelle à l'époque corporative vont généralement dans le même sens. Cf. par exemple RUGGIU, F.-J. : « Tel père, quel fils ? La reproduction professionnelle dans la marchandise et l'artisanat parisiens au cours des années 1650 et 1660 », *Histoire, économie et société*, 4, 1998, pp. 561-582.

aux confins du licite et, si elle ne l'empêchait pas, gênait le développement du travail non déclaré et non encadré dans la plupart des branches productives. En Espagne, la persistance du système corporatif a sans doute retardé l'adaptation des artisans à une conjoncture économique marquée par la progression des échanges interrégionaux et le renforcement du rôle tenu par les marchands dans la maîtrise des opérations de fabrication des produits.

En second lieu, il semble qu'à l'époque de la première industrialisation, le renforcement de la production domestique en milieu urbain ait été une tendance au moins aussi lourde, tant au plan économique que social, que la mise en place d'unités de production concentrée et mécanisée. Dans les villes, de loin les plus nombreuses, y compris en Europe occidentale, qui n'étaient pas des foyers d'innovation technique, la première moitié du XIX^e siècle se caractérise par une multiplication des activités de type préindustriel et une intensification du travail réalisé de façon autonome au sein d'unités économiques de très faible envergure. Autonomie ne signifie pas cependant indépendance, bien au contraire ! Quand bien même ils étaient propriétaires de leur outil de travail, beaucoup de ces tenants du *minifundio* artisanal, n'avaient que peu de maîtrise du processus économique dans lequel ils étaient impliqués, tant du côté des fournitures que des débouchés.

Que cet essaimage des initiatives ait été particulièrement manifeste à Toulouse à la suite de l'abolition des corporations signifie-t-il que les corps de métiers interdisaient leur émergence en pratiquant une politique malthusienne en ce qui concerne l'accès à la maîtrise ? Sans doute peut-on penser que la structure corporative, au delà des contournements dont elle faisait l'objet, constituait un frein au renouvellement. Il ne semble pas pour autant qu'une attitude de fermeture et de repli ait limité de façon drastique la mobilité sociale et rendu particulièrement difficile et peu fréquent l'accès à la maîtrise pour les simples compagnons. La propension des fils à reprendre la profession paternelle n'a nullement en tout cas été diminuée à Toulouse par la disparition des anciennes communautés de métiers. Réciproquement, les registres de maîtrise de l'Ancien Régime montrent que l'admission dans les rangs des maîtres n'était en rien limitée à leur descendance. Il faudrait examiner cependant, à travers les actes de mariage par exemple, si l'ouverture des corporations ne se faisait pas en grande partie au bénéfice d'enfants de maîtres appartenant à d'autres communautés professionnelles⁷⁷. Dans cette perspective les corporations auraient limité la

77 Cf. sur ce point les observations de KAPLAN, St. L. : Op. cit., pp. 226-227. L'analyse de l'emprise familiale qui est ici présentée n'envisage que la transmission du métier en ligne patrilinéaire alors que la parenté par alliance est aussi un élément qui mérite d'être pris en compte. Ce type d'analyse fine a permis à LEVI, G. de définir le concept de *front de parenté* (cf. notamment « Carrières d'artisans et marché du travail à Turin aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales ESC*, nov. déc. 1990, pp. 1351-1354, p. 1352) pour rendre compte des stratégies familiales chez les artisans turinois.

transmission du métier à un des fils, les autres devant trouver une voie professionnelle parallèle, dans le but d'empêcher la constitution de clans familiaux formant une oligarchie au sein de la communauté. À Saragosse, les possibilités d'accès à la maîtrise pour les *mancebos* étaient encore plus importantes. Appartenance au *gremio* et établissement indépendant y étaient en effet dissociés et, plus généralement, les organismes corporatifs avaient une faible emprise sur la vie économique locale. Pour autant, la transmission intergénérationnelle était plus rare dans les professions qui n'avaient pas de véritable structure corporative. La persistance dans une profession au XIX^e siècle d'un organisme corporatif qui en théorie conserve le monopole de l'activité ne semble pas en revanche s'être nécessairement accompagnée de la préservation de l'emprise familiale.

L'ouverture relative est à rattacher dans les deux cas à la physionomie de sociétés locales qui offraient certaines possibilités de mobilité sociale aux fils d'artisans. Les réseaux de clientèle générés par les pratiques de consommation des élites sous l'Ancien Régime et par leur poids dans la société pouvaient en effet favoriser pour des fils d'artisans l'acquisition des compétences intellectuelles et des relations sociales permettant l'accès à des carrières alternatives à celles du milieu des arts et métiers, comme celles de la judicature, de la basoche, du barreau, des administrations fiscales, ou encore des ordres religieux. *A contrario* la tendance à reprendre la profession paternelle a été favorisée à Toulouse après la Révolution par la fermeture de ces voies de passage du fait de la diminution du rôle judiciaire, administratif et religieux de l'ancienne métropole languedocienne.

En définitive, les exemples comparés de Saragosse et de Toulouse montrent en l'état actuel de la recherche qu'il est difficile d'établir une corrélation unilatérale entre le phénomène corporatif et le rôle de la parenté dans l'accès à une carrière professionnelle. Au demeurant, la relative ouverture du monde des métiers sous l'Ancien Régime ne signifie pas que la structure corporative n'ait pas constitué un élément de blocage des positions des acteurs économiques et que sa disparition n'ait pas insufflé un élan à toute l'économie urbaine au même titre que la levée des entraves à la circulation. Si la question de l'emprise familiale apparaît à cet égard assez secondaire, il semble en revanche que l'élargissement du monde du travail urbain et, selon toutes probabilités, l'accroissement sensible de la masse des produits mis en vente se soient réalisés en marge du système corporatif à Saragosse et aient été favorisés à Toulouse par la fin des corporations.

Enfin la croissance et les transformations qui en découlent, qui correspondent aussi sans doute à un glissement de la sphère des services domestiques vers celle de la production commercialisée et des services marchands, ont pu s'accomplir sans qu'interviennent nécessairement de véritable mutation technologique et de

concentration notable des activités. C'est encore plus net à Toulouse comparativement à Saragosse du fait de la précocité et de la rapidité des changements. Certes, il faudrait examiner si l'essor des fabrications artisanales et la multiplication des agents économiques ne sont pas indirectement liés à l'émergence d'unités de production dont la dimension, la technologie et les sources d'énergie marquent une rupture par rapport aux modalités traditionnelles. Mais, que l'on pense ou non comme E. A. Wrigley que l'industrialisation à proprement parler soit un phénomène indépendant d'une croissance « smithienne » concomitante⁷⁸, les cas de Toulouse et de Saragosse tendent à confirmer la réalité de cette dernière et à faire de l'artisan une figure emblématique, quoique imprécise, du monde du travail urbain à l'heure de la première industrialisation des sociétés d'Europe occidentale.

78 Cf. WRIGLEY, E. A. : *People, Cities and Wealth : The Transformation of Traditional Society*, Oxford-New-York, Blackwell, 1987 et *Continuity, Chance and Change. The Characters of the Industrial revolution in England*, Cambridge-New-York, Cambridge University Press, 1988. VERLEY, P. : *L'échelle du monde – Essai sur l'industrialisation de l'Occident*, Paris, Gallimard, 1997, pp. 96-97, analyse une nouvelle fois la proposition de WRIGLEY qui distingue la croissance réalisée dans les structures préindustrielles de production de celle qui s'effectue à partir de l'exploitation massive des ressources minérales et qui introduit un véritable changement dans le mode de production.